

Le Bonnet Rouge

DIRECTION & PUBLICITÉ
14, rue Drouot (Paris 9°)
Téléph.: CENTRAL 09-70

Quotidien Républicain du soir
5 centimes — PARIS ET DÉPARTEMENTS — 5 centimes

RÉDACTION & ADMINISTRATION
142, rue Montmartre (Paris 2°)
Téléph.: CENTRAL 80-82

Abonnements: Paris 20 fr.; Départements 24 fr.; Étranger 32 fr.
Les abonnements pour 6 mois sont reçus

DIRECTEUR:
Miguel ALMEREYDA

Pour la Publicité s'adresser à la Direction
14, rue Drouot, Paris (9°)

La Question des Loyers

par M. Maurice VIOLLETTE

Voilà un problème brûlant entre tous. A mon sens, il n'est pas susceptible de solution. Je m'entends et je m'explique. Il y a deux catégories de locataires auxquels les propriétaires peuvent avoir à adresser des réclamations : les mobilisés et les non-mobilisés.

Pour les mobilisés, j'imagine qu'il n'y a pas de débat. Aucun propriétaire ne peut avoir la prétention de contraindre au paiement, c'est-à-dire de saisir et de vendre un homme qui, pour cause de défense nationale, est depuis huit mois au traitement de 0.05 centimes par jour. Donc, pour cette catégorie, sans aucun doute, le moratorium doit continuer jusqu'à la démobilisation, et le propriétaire, si digne d'intérêt soit-il, ne peut que s'incliner devant la fatalité.

Mais, pour les locataires non-mobilisés, la question est loin d'être simple. Certes, il y a des locataires qui profitent de façon tout à fait abusive du moratorium, et la situation de certains petits propriétaires devient alarmante. Seulement, j'observe que le moratorium suffit à la situation, jusqu'à la condition que le propriétaire fasse la preuve que son locataire peut payer, il peut prendre jugement contre lui. Que pourrait faire la loi nouvelle que certains propriétaires réclament ? Tout au plus renverser la charge de la preuve ? Mais se représente-t-on alors le nombre invraisemblable des procédures et les expertises infiniment délicates ; Paul plaiderait que ses coupons ne sont plus payés, Pierre que ses locataires ou fermiers mobilisés ne le payent pas, Jacques que s'il a maintenu la boutique ouverte, il n'y voit plus aucun client. Je suppose même que le propriétaire puisse obtenir jugement à son profit, comment l'exécuterait-il ?

La vente du mobilier est le seul moyen de coercition prévu par la loi. Mais il faut se demander si l'ordre public s'accommoderait d'huissiers démenageant sous la protection des agents de police. N'y aurait-il pas là un péril évident ? Non pas que la force publique ne soit pas en état de faire respecter les décisions de justice, mais le trouble qui s'emparerait de tous les esprits par suite de la menace pesant sur tous, ne serait-il pas profondément fâcheux ?

Et dès lors, si la seule sanction conceivable de l'obligation de payer est pratiquement inapplicable, à quoi bon faire une loi pour édicter cette obligation à la façon d'un vœu platonique ?

En vérité pour tous ceux, mobilisés ou non, qui laissent s'accumuler les termes en retard parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement, il faut convenir qu'ils n'occupent plus les lieux loués en vertu de leur bail, dont l'effet se trouve par suite suspendu. Quand le prix de la location, en effet, a été convenu, il n'était pas question de la guerre. L'intention des parties s'est accordée pour un chiffre de loyer qui s'accorderait avec toutes les hypothèses, sauf cependant avec l'hypothèse de la guerre. La catastrophe ayant éclaté, c'est le fléau commun dont chacun doit prendre sa part et ainsi la charge des loyers en souffrance par suite de ce cas de force majeure n'intéresse pas seulement les deux contractants, mais la collectivité elle-même. C'est cette vérité qui a été consacrée en 1871 quand on a fait intervenir dans les mêmes circonstances l'Etat et la commune. Seulement, pour pouvoir procéder à cette répartition, il est indispensable de savoir ce qu'il y a à répartir, et le législateur ne pourra donc prendre une décision à cet égard, procéder à la liquidation du moratorium que lorsque la totalité de la dette sera devenue liquide, c'est-à-dire à la fin des hostilités. Le législateur alors, mais alors seulement, pourra autoriser les tribunaux à distinguer entre les locataires, ceux dont la mauvaise foi éclatante aura légitimé des dommages-intérêts, et ceux au contraire pour lesquels il y aura lieu de prononcer une réduction qui se distribuera suivant une proportion à déterminer entre le propriétaire, la commune et l'Etat.

De toute façon, nous en arrivons toujours à cette idée essentielle, le maintien du moratorium jusqu'à la cessation des hostilités.

Ce n'est pas à dire, du reste, qu'il ne faut pas faire quelque chose pour les propriétaires, qui ont besoin de vivre, eux aussi. D'abord, il faut encourager les arrangements et les transactions entre propriétaire et locataire ; il faut faire savoir aux locataires qui résistent actuellement aux réclamations les plus légitimes sans que cependant rien ne soit changé dans leur situation personnelle, que si leur demande de réduction est plus tard rejetée, ils pourraient être condamnés à de très gros dommages-intérêts. Mais il faut faire plus encore.

Edgard Milhaud, dans l'*Humanité*, a exposé dans un article fort remarquable combien le gouvernement devrait s'intéresser à la constitution d'une caisse de prêts. Si une telle caisse existait, elle devrait être obligée d'escompter les quittances de loyer impayées, au moins jusqu'à concurrence du tiers de leur valeur sur production d'une copie certifiée du bail. Il y aurait bien une difficulté résultant d'une délégation toujours possible des loyers, mais elle ne serait pas péremptoire et il ne serait pas mal aisé de trouver une solution.

En résumé, tout ce problème, si complexe, me semble cependant beaucoup plus simple qu'il n'en a l'air. Il est dominé tout entier par cette impossibilité de fait où se trouvent les propriétaires d'exécuter leurs locataires pendant toute la durée de la guerre. Dès que cette impossibilité est reconnue, il faut, bon gré mal gré, arriver aux conclusions qui sont miennes et, quant à contester cette impossibilité, qui l'osera sérieusement après y avoir réfléchi ?

Maurice VIOLLETTE
Député d'Eure-et-Loir.

LA GUERRE

Un important succès des troupes britanniques en Artois

Sur le Front Occidental

L'Artois, la Champagne et l'Argonne sont le théâtre de violents combats

En Belgique
UN 420 BOMBARDE NIEUPORT
Le communiqué publié par le bureau de la presse, la nuit dernière, mentionne sans autre commentaire un très violent bombardement de Nieuport-Ville avec des 42 centimètres.

Cette recrudescence de l'activité allemande contre la ville flamande du littoral peut être rattachée très vraisemblablement au désir récemment exprimé par le grand état-major allemand d'occuper Calais.

Les obus de 420 feront peut-être de Nieuport un amas de ruines, mais les Allemands devraient savoir qu'il ne suffit pas de raser des villes pour gagner du terrain. Ypres, Arras, Soissons, Reims, etc., sont cependant des exemples significatifs. Les brutes qui président aux destinées des armées allemandes pourraient s'en souvenir !

En France
PLUSIEURS SUCCES IMPORTANTS
EN ARTOIS. — L'armée anglaise appuyée par le feu de notre artillerie lourde vient de remporter un gros succès entre la Lys et le canal de La Bassée, où elles ont enlevé à l'ennemi le village de Neuve-Chapelle, situé à 900 mètres à l'est de la route qui va d'Estain à La Bassée. Le même effort entraînait les troupes anglaises au levant du village où elles ont gagné du terrain dans la direction du nord-est vers le village d'Aubers et au sud-est vers le bois de Biez.

EN CHAMPAGNE. — Nos progrès se poursuivent en Champagne orientale au nord de la route Souain-Perthes-Mesnil-Beauséjour. Incessamment, nous nous rapprochons du village de Tahure.

Ce village est situé sur le cours de la Dornoise, au voisinage même de la source. Tahure est traversée par la route qui relie Souain à Cernay-en-Dormois, et se trouve à 3 kilomètres au nord-est de Perthes, à une distance égale au nord de Mesnil et à 4 kilomètres au nord-ouest de la ferme de Beauséjour.

EN ARGONNE. — La lutte a repris avec une grande intensité dans le bois de la Curie. Nos troupes ont détruit un ouvrage allemand aux abords de Fontaine-Madame, où progressé de quatre-vingt mètres.

Le combat fait rage entre le Four-de-Panis et la région de Bolante, où les troupes allemandes de première ligne sont prises et reprises.

Sur le Front Oriental

Les Allemands reprennent l'offensive

En Pologne
L'ENNEMI NE S'EST PAS RETIRE
DEVANT OSSOWICZ

Nous avons annoncé hier sur la foi d'une dépêche publiée par le *Times*, le retrait des forces allemandes qui s'obstinaient à bombarder sans résultats bien appréciables la forteresse d'Ossowicz.

Le même journal reçoit de son correspondant de Petrograd le télégramme suivant infirmant la leçon du précédent :

« Devant Ossowicz, les troupes allemandes se cramponnent à leurs positions. La nouvelle de leur retraite était prématurée. Les Allemands continuent à se servir de l'artillerie lourde pour canonner la forteresse. »

A cette nouvelle, il convient de joindre celle que reçoit de Petrograd le *Daily News* :

« Il ne reste maintenant plus un Allemand près du Niémen. »

La position allemande la plus avancée est occupée par un seul corps de l'armée de Bulow, pour protéger l'artillerie qui continue le duel avec la forteresse d'Ossowicz.

On croit que les Allemands ont eu au minimum 100.000 tués et blessés depuis le commencement des combats dans la région des lacs de Mazurie, il y a un mois.

Il semble que l'on commisse maintenant la destination des forces allemandes récemment concentrées entre Thorn et Mlawo. Une dépêche de Petrograd annonce, en effet, que l'ennemi a repris l'offensive en Pologne septentrionale. Il apparaît que pour risquer ce nouvel effort, le maréchal von Hindenburg ait réuni des forces considérables dans la composition desquelles entrent des effectifs frais amenés de l'intérieur de l'Allemagne et des effectifs retirés ayant opérés déjà contre le secteur russe de Grodno.

L'armée nouvellement formée serait considérable et aurait Varsovie pour objectif. Nous que toutes les attaques dirigées par ces forces ont toutes été repoussées.

L'effort qui s'ébauche contre la capitale polonaise doit cependant retentir toute l'attention ; il est probable que le commandement ennemi attend de l'offensive engagée

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

TROIS HEURES

L'attaque anglaise d'hier a enlevé deux mille cinq cents mètres de tranchées en avant de Neuve-Chapelle et le village lui-même, puis a progressé dans la direction d'Aubers jusqu'au moulin du Piètre et dans la direction Sud-Est jusqu'aux Lires Nord du Bois du Biez, c'est-à-dire de deux kilomètres environ au delà de Neuve-Chapelle. L'artillerie allemande a peu tiré.

Pour le reste du front, rien à ajouter au communiqué d'hier soir.

DERNIÈRE HEURE

LES FORTS DE MAUBEUGE N'ONT PAS ETE RECONSTRUITS

Amsterdam, 11 mars. — Le correspondant du *Telegraaf* à Suiss télégraphie : « Les Allemands n'ont pas reconstruits les forts de Maubeuge. »

LE 78° BOMBARDEMENT DE PONT-A-MOUSSON

Nancy, 7 mars (par lettre). — Une trentaine d'obus allemands, de 77 et de 100 millimètres sont encore tombés sur Pont-a-Mousson. Les toitures de cinq ou six immeubles seulement ont été touchées.

Une femme a été atteinte par deux éclats en plein poitrine et a succombé peu après à l'hôpital.

C'est le 78° bombardement de la ville et la 25e victime civile.

La Culture Allemande

PAR UN
Républicain Espagnol

Notre Troisième Liste

Nous continuons à recevoir, dans nos bureaux, un nombre considérable de visiteurs. Chaque courrier nous apporte une quantité énorme de lettres où l'on nous demande des explications sur le fonctionnement des appareils.

Afin de permettre à nos lecteurs de se rendre compte de l'utilisation de notre périscope, nous avons décidé d'installer deux appareils de démonstration, l'un dans nos salons du 14, de la rue Drouot, l'autre dans nos bureaux du 142, rue Montmartre.

De cette façon, mieux que par des articles ou des réponses écrites, le public pourra apprécier de visu l'utilité de nos périscoptes.

A l'intention de ceux de nos lecteurs dont les occupations ne permettent pas de venir au Bonnet Rouge dans la journée, nous faisons imprimer une petite notice contenant toutes les indications nécessaires relatives au Périscope du soldat, que nous enverrons gratuitement à nos correspondants qui voudront, à leur demande, de renseignements, un timbre de 0 fr. 05 pour la réponse.

TROISIEME LISTE

M. et Mme Gabriel Séailles	5
La Société P. « Omnia-Pathé »	25
Anonymous	15
Une mère, pour ses enfants	1
Mme veuve Saudrin	4
M. Larsche	2 50
M. Deux, à Vannes	5
M. Fontan	5
M. Schülé	6
M. M. C., à Rosny-sous-Bois	1 50
M. Coste	4 50
M. Legrand	3
Total	76 50
Montant des 2 premières listes	400 25
Total général	476 75

LA PIRATERIE ALLEMANDE

Un voilier américain coulé par un croiseur allemand ?

New-York, mercredi. — Le croiseur auxiliaire allemand *Prinz Eitel Friedrich* qui vient d'arriver à Newport rapporte avoir coulé le voilier américain *William P. Frye*, chargé de blés, venant de Seattle et à destination de l'Angleterre.

Le capitaine du voilier et sa femme sont à bord du croiseur allemand.

Le président Wilson vient d'ordonner une enquête sur le *Prinz Eitel Friedrich*, un steamer de 8.777 tonnes appartenant à la Norddeutscher Lloyd, construit en 1904, à Stettin, il a été armé au début de la guerre. Il a une installation de télégraphie sans fil.

Le *William P. Frye* est un quatre-mâts en acier de 3.374 tonnes, construit en 1901. Le capitaine s'appelle H. A. Nickerson.

LES SOUS-MARINS QUI COULENT

Rome, mardi. — Le ministre d'Allemagne à Rome est très troublé par les pertes des sous-marins allemands.

On dit que jusqu'à présent 10 sous-marins allemands ont été coulés et avec eux quelques-uns des meilleurs officiers de la marine allemande.

Il y a actuellement très peu de sous-marins allemands qui soient intacts et les nouveaux ne sont pas encore prêts.

Au Palais-Bourbon

LA SÉANCE

L'appel de la classe 1916.

La revision de la classe 1917

La Chambre adopte sans débats dès le début de la séance les projets appelant sous les drapeaux la classe 1916 et celui autorisant la revision de la classe 1917.

M. Jules Roche insiste pour l'adoption de sa proposition tendant à protéger les porteurs de valeurs disparues dans les régions envahies.

La Chambre aborde ensuite la discussion du projet de loi interdisant toutes relations d'ordre économique avec les sujets des puissances ennemies.

Dans les Commissions

La question du blé

La question du blé préoccupe de plus en plus le Parlement. La Commission de l'Agriculture a entendu sur ce sujet le président du Conseil, M. Viviani s'est expliqué longuement sur la situation et a promis d'employer tous les moyens pour apporter des remèdes à la situation.

Le groupe du parti radical et radical-socialiste a examiné en détail cette question. Des craintes ont été exprimées sur les conséquences de la hausse des blés. Le groupe a décidé d'inviter le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires.

LES PROJETS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

La Chambre discutera la semaine prochaine, sur le rapport de M. Métin, rapporteur général, les projets financiers du gouvernement.

Le premier se propose d'accorder 1.35 millions de dépenses pour avances à la Russie, la Belgique et la Serbie.

Le deuxième demande d'élever à 4 milliards et demi la limite d'émission des Bons du Trésor.

Le troisième a pour objet d'accorder des avances remboursables aux Chambres de Commerce pour achats de blé et ravitaillage de la population civile.

Enfin le quatrième accorde la prorogation à 5 mois de la clôture d'exercice de la guerre et de la marine, en raison de l'importance et de la multiplicité des opérations, mais la commission ajoute un délai de pareille durée pour le règlement définitif de ces budgets dont le terme restait indéfini dans les projets du gouvernement.

Au Palais-Bourbon

LA SÉANCE

L'appel de la classe 1916.

La revision de la classe 1917

La Chambre adopte sans débats dès le début de la séance les projets appelant sous les drapeaux la classe 1916 et celui autorisant la revision de la classe 1917.

M. Jules Roche insiste pour l'adoption de sa proposition tendant à protéger les porteurs de valeurs disparues dans les régions envahies.

La Chambre aborde ensuite la discussion du projet de loi interdisant toutes relations d'ordre économique avec les sujets des puissances ennemies.

Dans les Commissions

La question du blé

La question du blé préoccupe de plus en plus le Parlement. La Commission de l'Agriculture a entendu sur ce sujet le président du Conseil, M. Viviani s'est expliqué longuement sur la situation et a promis d'employer tous les moyens pour apporter des remèdes à la situation.

Le groupe du parti radical et radical-socialiste a examiné en détail cette question. Des craintes ont été exprimées sur les conséquences de la hausse des blés. Le groupe a décidé d'inviter le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires.

LES PROJETS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

La Chambre discutera la semaine prochaine, sur le rapport de M. Métin, rapporteur général, les projets financiers du gouvernement.

Le premier se propose d'accorder 1.35 millions de dépenses pour avances à la Russie, la Belgique et la Serbie.

Le deuxième demande d'élever à 4 milliards et demi la limite d'émission des Bons du Trésor.

Le troisième a pour objet d'accorder des avances remboursables aux Chambres de Commerce pour achats de blé et ravitaillage de la population civile.

Enfin le quatrième accorde la prorogation à 5 mois de la clôture d'exercice de la guerre et de la marine, en raison de l'importance et de la multiplicité des opérations, mais la commission ajoute un délai de pareille durée pour le règlement définitif de ces budgets dont le terme restait indéfini dans les projets du gouvernement.

